



ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 16 juin 2025
Salle de gymnastique de Miège

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Mathieu Caloz, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} mai dernier, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 110 personnes présentes à cette douzième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2024.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Miège et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire, le règlement communal sur la vidéosurveillance ainsi que le fascicule des comptes 2024.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Enfin, il présente les membres composant le nouveau Conseil communal, pour la période législative 2025-2028.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024, remis à l'entrée de la salle, comprend 8 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2025, l'acceptation de la demande de crédit d'engagement pour l'aménagement d'un cabinet de médecins, la présentation du plan financier 2025-2028,



l'approbation du règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels, l'acceptation de la demande de cautionnement pour le projet d'extension STEP III (Association pour l'épuration des eaux usées de Sierre et environs) et la nomination de l'organe de contrôle.

Selon les dispositions des articles 98 et suivants LCo, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Lecture des comptes 2024

Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2025. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2024 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières de notre commune.

Le président présente en détail les comptes 2024. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 3'119'488.45 ainsi que l'excédent de financement de CHF 533'383.49.

Puis il passe la parole au conseiller Romain Lonfat, en charge du dicastère des finances, pour présenter le compte de fonctionnement. Il détaille les principales variations dans les charges et revenus, pour ce qui concerne les postes où la différence est supérieure à CHF 50'000.- par rapport au budget 2024. Il précise les raisons ayant conduit à ces variations, puis souligne avec satisfaction la hausse des recettes d'impôts malgré une estimation prudente.

Le président évoque ensuite les principales dépenses d'investissements 2024, dont le montant total net s'est élevé à CHF 2'586'104.96, soit une diminution de plus d'un million de francs par rapport au montant budgétisé.

Il débute en présentant les recettes d'investissements qui concernent le dicastère de l'administration générale, relatives au report de terrains bâtis (locaux du magasin Volg et du tea-room/boulangerie Taillens) du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Puis il passe la parole aux membres du Conseil communal afin qu'ils relatent les différents investissements réalisés lors de cet exercice.

La conseillère Géraldine Pouget-Zufferey mentionne les dépenses ayant trait au Service du feu, pour ce qui concerne l'achat de nouvelles tenues ainsi qu'un nouveau véhicule « pick-



up ». Elle présente également les investissements relatifs à l'équipement des nouveaux locaux de l'Etat-major de conduite communal dans les abris PCi sous l'école de Venthône, précisant qu'une partie de ces coûts pourra être couverte en 2025 par le fonds cantonal des contributions de remplacement. Elle poursuit en évoquant les aménagements réalisés aux places de jeux des Hertes à Miège et Obabao à Venthône. Enfin, elle relève les travaux de réfection des vestiaires du FC Noble-Contrée à St-Maurice-de-Laques, dont les dépenses sont prises en charge à parts égales avec la Commune de Crans-Montana.

La conseillère Daria Torrent détaille quant à elle les frais liés aux écoles, à savoir le remplacement de fenêtres à l'école de Veyras, la réfection des stores à la salle polyvalente de Miège, l'acquisition d'un véhicule de service pour la conciergerie ainsi que l'achat d'équipement informatique et de mobilier scolaire pour les salles de classes. Pour ce qui a trait à la Structure d'accueil de l'enfance, elle évoque d'une part les frais d'études pour la future nurserie de même que l'aménagement d'une structure de jeux à la crèche-UAPE de Venthône.

Le conseiller Arnaud Solioz en fait de même et présente les importantes dépenses ayant trait aux assainissements routiers (dont les routes de Derri-la-Rotse et de Déjot-la-Châze à Miège ainsi que la création d'une place d'évitement à la route de Beillon à Venthône) de même que celles liées au service des eaux (approvisionnement en eau potable assuré de manière pérenne avec la mise en service de la station de potabilisation de Raugea et traitement des eaux usées), pour un total dépassant 1.6 millions de francs.

Le conseiller Justin Métrailler termine en décrivant les frais liés à l'éclairage public (dont la modernisation des luminaires à la route de Déjot-la-Châze à Miège et à la route cantonale de Montana à Venthône) ainsi que la gestion des déchets (finalisation de la mise en place des moloks dans le village de Miège).

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers, en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune par habitant entre 2023 et 2024. Il mentionne que ces comptes satisfaisants confortent le Conseil communal dans ses choix d'une fiscalité douce, de l'augmentation des aides à la famille, de l'extension des subventions énergétiques et liées à la mobilité, du développement des services et infrastructures dédiés à la population.

Le président remercie ses collègues du Conseil de même que les membres de la commission des finances et de l'administration communale, en particulier le Service financier, en relevant le niveau qualitatif du travail effectué.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2024.

M. Pascal Chollet relève que, dans le fascicule des comptes remis, le tableau des garanties est daté du 28 mai dernier. Il s'interroge s'il s'agit de l'unique document actualisé après



l'édition du rapport d'audit. Le président confirme à l'assemblée que nos comptes communaux ont été révisés selon les règles en vigueur, par la Fiduciaire Fidag SA.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Information sur les crédits supplémentaires (investissements)

Le président revient sur les investissements consentis en 2024 et relève les dépassements par rapport aux montants budgétisés.

Selon l'article 84 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'assemblée primaire doit être informée des crédits supplémentaires décidés par le Conseil communal, pour ce qui concerne les dépenses d'investissements supérieures de CHF 50'000.- de la rubrique budgétée.

Le président détaille les comptes concernés par ces dépassements :

- 162.5040.00 Abris de protection civile : dépenses de CHF 94'303 (aucun budget prévu) ;
- 217.5040.00 Ecoles : dépenses de CHF 119'019 (budget de CHF 50'000) ;
- 341.5040.00 Terrains et places de sport : dépenses de CHF 332'826 (budget de CHF 120'000) ;
- 341.5660.00 Terrain de St-Maurice-de-Laques : dépenses de CHF 180'312 (aucun budget prévu) ;
- 545.5040.01 Nurserie : dépenses de CHF 90'897 (budget de CHF 40'000).

5. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications début mai 2025.

Le président passe la parole à la réviseuse Mme Jessica Walter, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes 2024. En conclusion, elle souligne que la situation financière de notre municipalité est saine et qu'elle a la capacité à faire face à ses engagements. Mme Walter se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.



La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2024.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie Fidag SA et le Service financier pour le travail fourni ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Approbation du règlement communal sur la vidéosurveillance

Le président introduit le sujet en évoquant le contexte des infractions constatées aux écopoints ainsi qu'aux abords de ces centres de tri des déchets. Puis il passe la parole à la conseillère Géraldine Pouget-Zufferey pour présenter le règlement cité en titre qui est soumis pour approbation. Elle commence par relever que, pour faire face à cette situation, il devient malheureusement nécessaire d'installer des caméras de surveillance aux emplacements où les incivilités sont les plus fréquentes. Elle mentionne que les réflexions ont été initiées lors de la précédente législature et ont été menées en concertation avec le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence M. Lauris Loat. Puis elle présente le règlement sur la vidéosurveillance en détaillant certains des 10 articles qui le composent de même que son annexe, en soulignant :

- Article 1 - Conditions générales et but : cette mesure est complémentaire aux opérations de notre police municipale et celles de notre service des travaux publics, précisant que la vidéosurveillance doit répondre à un besoin concret ;
- Article 2 - Autorité responsable : le Conseil communal est responsable de la mise en place des mesures de vidéosurveillance et de prévenir tout traitement illicite des données ;
- Article 3 - Zones de prise de vues et/ou d'enregistrement d'images : celles-ci doivent être clairement définies et la surveillance d'espaces privés est interdite ;
- Article 4 - Mesures techniques et organisationnelles : le Conseil communal prend les mesures pour assurer la confidentialité des données, soulignant que les images seront conservées en Suisse et qu'un système de journalisation des données sera mis sur pied ;
- Articles 5 et 6 - Traitement et communication des données : les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas de déprélation ou d'agression, leur accès est restreint à certains membres du Conseil communal ainsi qu'aux agents de police ;
- Article 9 - Durée de conservation des enregistrements : celle-ci ne peut excéder 7 jours, sauf circonstances particulières (engagement d'une procédure) ;



- L'annexe 1 au règlement, qui peut être modifiée par le Conseil sans en référer au législatif communal, liste quant à elle les futurs emplacements des caméras de surveillance de même que leurs horaires de fonctionnement.

Puis elle précise que les 2 sites équipés en priorité cette année seront le rond-point (permettant de couvrir également l'écopoint de l'avenue St-François) ainsi que l'écopoint des Fontanettes à Veyras. La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce règlement.

M. Antoine Bellon s'interroge vis-à-vis des horaires de fonctionnement différenciés selon les places de jeux. La conseillère Géraldine Pouget-Zufferey indique que les horaires sont déterminés pour couvrir les périodes durant lesquelles nos installations ne sont pas en service et/ou ne peuvent pas être surveillées par notre corps de police.

M. Mimo Agrusti demande des précisions concernant les coûts dévolus à l'installation des caméras de vidéosurveillance. Géraldine Pouget-Zufferey souligne qu'un premier montant de CHF 25'000.- est prévu au budget 2025 pour installer le système central et équiper les sites prioritaires précités.

Mme Christelle Salamin s'interroge au sujet des montants des amendes. Le président indique que ces derniers dépendront du type d'infraction constatée.

M. Mimo Agrusti dit espérer que l'investissement communal pourra être amorti par les amendes encaissées. Géraldine Pouget-Zufferey relève les coûts cachés liés aux interventions quotidiennes de nos employés communaux (travaux publics et police) pour surveiller voire nettoyer ces emplacements. Le président apporte des compléments d'information et espère que ces mesures permettront de dissuader les contrevenants.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité le règlement communal sur la vidéosurveillance.

7. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant différents sujets liés à l'actualité communale. Il relève tout d'abord les dates des prochaines grandes échéances, mentionnant l'organisation le 2 août 2025 d'une paëlla en soutien aux habitants de Blatten, la tenue de la Fête de la commune le 31 août ainsi que l'ouverture du centre commercial



Noble-Contrée courant octobre prochain. Il mentionne aussi que le consortage d'irrigation de Miège effectuera l'arrosage des vignes du village entre le 24 juin et le 7 juillet 2025.

Il rend ensuite hommage à Mme Delphine Bilgischer, juge de commune en fonction jusqu'à début avril dernier, en la remerciant pour son implication et sa collaboration. Puis il félicite M. Stéphane Vouardoux pour son élection en qualité de nouveau juge de Noble-Contrée.

Il poursuit en transmettant de chaleureux remerciements à M. Stéphane Ganzer, ancien président de notre commune et désormais Conseiller d'Etat, relevant son engagement sans faille pour la collectivité de Noble-Contrée et l'excellence du travail réalisé au cours des dernières années.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Claude Forclaz, qui habite en bordure de la route cantonale de Montana à Veyras, relève l'important trafic et la vitesse élevée sur ce tronçon à 50 km/h. Il demande s'il est envisageable d'ajouter un panneau de rappel concernant cette limitation de vitesse, avant le plat de Veyras. Le président indique que notre Police municipale va se renseigner sur ce sujet auprès du Service cantonal de la mobilité.

Mme Brigitte Grand revient sur la communication de la fermeture à venir du magasin à Miège et s'interroge au sujet de l'agence postale. Le président confirme avec regret que l'enseigne Edelweiss Market a décidé de mettre un terme au contrat pour fin septembre 2025. Pour ce qui concerne la Poste, un service à domicile sera mis sur pied afin de permettre aux habitants de Miège de bénéficier des prestations depuis leur pas de porte pendant la tournée de distribution. De plus, les filiales situées dans nos 2 autres villages restent d'actualité, précisant que celle de Veyras intégrera le futur magasin Migros au centre commercial Noble-Contrée.

Mme Marie-Claire Caloz évoque le trafic à la route de Damon-Vy à Miège et demande également si un panneau de rappel de la limitation de vitesse (30 km/h) peut être installé. D'autre part, elle fait part de nuisances intempestives au cours de certaines nuits. Sur ce deuxième sujet, le président souligne qu'il faut avertir notre Police municipale, qui assure un service de piquet 24h/24 et 7j/7.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée.



L'assemblée se termine à 21h15 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mathieu Caloz

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal